

ENDURO CLUB AUBUSSONNAIS



Règlement particulier EN'DUO 2024 Epreuve n°692

Article 1° DATE ET LIEU DE L'EPREUVE

Vendredi 1er et Samedi 2 novembre 2024 à AUBUSSON (Creuse - 23200).

Emplacements des paddocks (AUBUSSON, 23200) :

- Paddock 1 : Hall Polyvalent
- Paddock 2 : Champ de Foire.

Un plan de ces zones sera disponible au niveau du contrôle administratif.

Article 2° PRINCIPE DE L'EPREUVE

L'En'duo est une épreuve d'enduro "extrême" qui se réalise par équipage de deux pilotes, chacun engagé avec une moto. En cas d'abandon d'un des deux pilotes, l'équipage entier est mis hors course.

L'épreuve se déroule sur deux jours, de la manière suivante :

- **Le prologue (vendredi 1er novembre 2024)**

17H30 : départ pour le prologue : les pilotes partent par duo du parc fermé (Hall Polyvalent, AUBUSSON 23200) dans l'ordre inverse des numéros pour se rendre sur le lieu du prologue, au lieu-dit "La Chassagne" en traversant le centre-ville d'Aubusson. Le comportement des pilotes devra être exemplaire (ex : pas de roue arrière...).

18H30 : premier départ du prologue, puis toutes les 45 secondes. Les deux pilotes du duo prendront leur départ ensemble, impossible de prendre le départ sans son binôme !

Cette spéciale est composée de différents passages : des zones dites type spéciale en ligne, franchissement et d'une partie artificielle type enduro-cross. Tout pilote se retrouvant involontairement hors du balisage doit reprendre la piste à l'endroit où il est sorti sous peine de disqualification.

L'organisation additionnera les temps des deux pilotes qui constituent le duo pour établir un classement qui déterminera l'ordre de départ de la spéciale du lendemain matin.

- **La spéciale (le matin du samedi 2 novembre 2024)**

7H30 : départ du Hall Polyvalent toutes les 30 secondes, dans l'ordre établi par le classement du prologue de la veille (classement affiché au PC Course, situé au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON), pour une liaison roulante et sans difficultés à effectuer à allure modérée (temps large pour l'aller-retour avec CH unique à l'arrivée) afin de rejoindre une spéciale typée enduro.

- **La course (l'après-midi du samedi 2 novembre 2024)**

Le départ du premier duo du parc fermé sera donné à 13H30, puis toutes les 30 secondes dans l'ordre du classement établi avec le cumul des temps du prologue et de la spéciale. L'horaire de départ des pilotes sera consultable au PC Course, situé au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON.

La présence du duo COMPLET en parc fermé 10min avant son horaire de départ est impérative afin de faciliter le bon déroulement de la mise en place des grilles de départ pour l'organisation !!!

SANCTIONS : retard au départ = mise en dernière ligne

Article 3° BRIEFINGS PILOTES

Un briefing pilote **obligatoire** aura lieu au Hall Polyvalent **à 16H30 le vendredi 1^{er} novembre 2024** avant le départ pour le prologue.

Article 4° ENGAGEMENTS ET LICENCES

Le nombre de participants est limité à 215 binômes, soit 430 pilotes. L'ouverture des inscriptions se fera à partir du 8 SEPTEMBRE 2024 sur le site Internet de Chrono Consult et se clôturera le 20 OCTOBRE 2024. Aucun engagement ne sera admis passée cette date. Conformément à l'article N° 2.2.1.9 du Code Sportif, le club organisateur se réserve le droit de refuser un pilote ou un équipage sans avoir à en donner la raison.

Les droits d'engagement sont fixés à 280€ par duo (soit 140€ par pilote). Ils comprennent l'engagement, les numéros de course, les chasubles et le repas du samedi soir pour les deux pilotes lors de la remise des prix. La numérotation des équipages sera ainsi faite : 1A et 1B ; 2A et 2B.....

Les licences EUROPEENNE (avec autorisation de sortie du territoire de la fédération du pays), NCO et LJA2 sont autorisées. Les LJA2 doivent obligatoirement être prises

sur le site de la FFM (<http://licenceunemanifestation.ffmoto.net/>) avec le certificat médical associé.

Aucune licence ne sera délivrée sur place.

Il est possible pour un duo de panacher les licences.

Article 5° DESISTEMENT ET MODIFICATION DE DUO

Avant le 20 OCTOBRE 2024, les modifications de duo seront possibles en respectant un protocole très STRICT et UNIQUE : en envoyant un mail au club à l'adresse suivante : contact@enduroclubaubussonnais.fr. Il devra être fourni à l'organisation :

- le nom de duo inscrit
- le nom du pilote à remplacer et le nom du nouveau pilote
- joindre le permis, la licence, l'assurance et le modèle de moto

Aucun engagement ne pourra être modifié ou échangé sans l'aval du moto-club, merci de bien communiquer ces éléments.

Après le 20 OCTOBRE 2024, les désistements devront être communiqués à l'ECA par mail, seulement 100€ seront remboursés sur justificatif. Merci de penser aux organisateurs qui auront beaucoup d'autres choses à faire le mois qui précède la course, donc merci de ne pas leur compliquer la vie et de réfléchir comme si vous étiez à leur place !!!

ARTICLE 6° MOTOCYCLES

Les motocycles devront être conformes au Code de la Route, au règlement FFM en cours et de type enduro. LES MOTOS DE TRIAL SONT INTERDITES. Ils seront obligatoirement équipés de pneumatiques à la norme FIM homologués et catalogués à l'arrière. A l'avant, le pneumatique homologué pour la circulation sur la voie publique est obligatoire. L'immatriculation devra être matérialisée de manière indélébile.

ATTENTION : une partie de la course se déroule de nuit ; l'éclairage des motocycles doit être en excellent état de fonctionnement. Un éclairage complémentaire amélioré est autorisé. En cas de non-conformité ou d'éclairage insuffisant, le pilote du motocycle en question se verra refuser le départ.

Le club se réserve le droit, après consultation du directeur de course, de refuser les motocycles immatriculés en WW et en W garage.

ARTICLE 7° CONTROLE ADMINISTRATIF

Le contrôle administratif se déroulera le **jeudi 31 octobre 2024 de 18h à 20h** et le **vendredi 1^{er} novembre 2024 de 8h30 jusqu'à 14h** au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON.

Voici la liste des pièces à fournir pour vous présenter tout en ayant connaissance de votre numéro de course attribué :

- **confirmation d'engagement**
- **permis de conduire des deux pilotes**
- **licences des deux pilotes cartes grises en règle des deux motos**
- **attestations d'assurances en règle des deux motos**

Lors de ce contrôle administratif, il sera remis aux équipages :

- un fond de plaque par pilote
- un chasuble par pilote
- un papier obligatoire pour passer vos motos au contrôle technique (à compléter IMPERATIVEMENT AVANT de vous rendre au contrôle afin de réduire le temps d'attente)
- les tickets repas du samedi soir (de la remise des prix)
- un t-shirt de l'édition par pilote
- un programme
- une puce électronique à coller sur chaque moto (pour le chronométrage du prologue et de la spéciale).

Les deux pilotes doivent se présenter ensemble au contrôle administratif. **AUCUN PARTICIPANT NE SERA ENREGISTRÉ SANS SON COÉQUIPIER.**

ARTICLE 8° CONTROLE TECHNIQUE

Après le contrôle administratif, les pilotes devront présenter leur motorcycle au contrôle technique, munis de la carte grise et de **la feuille de vérification** (remise lors du contrôle administratif) **complétée** ainsi que leur casque et leur protection dorsale.

Le contrôle technique ouvrira ses portes **le vendredi 1^{er} novembre de 8H30 à 16H00** au Hall Polyvalent, 23200 AUBUSSON, juste à côté du parc fermé.

Contrôle du bruit : 112 dB/A selon la méthode 2m. max. (cf règles techniques générales, annuaire FFM 2023 page 434).

Les pièces ci-dessous seront marquées afin qu'elles ne puissent pas être changées en cours d'épreuve :

- une marque sur la tête à droite du cadre
- une marque au centre du moyeu de la roue avant
- une marque au centre du moyeu de la roue arrière
- une marque sur le côté droit et une à l'avant du moteur
- une marque sur le silencieux.

A l'issue du contrôle, le concurrent signera la feuille de vérifications techniques, après avoir contrôlé que toutes les marques correspondent bien aux normes.

Par la suite, aucune réclamation concernant une marque oubliée ne sera prise en considération.

Toute moto non présentée au contrôle technique ou non conforme ne sera pas admise au départ.

ARTICLE 9° PARC FERME

Les motos seront placées dans le parc fermé DIRECTEMENT à la suite du contrôle technique. Elles devront être équipées d'un **système antivol individualisé** (chaîne, cadenas, bloque-disque) et avoir **un tapis environnemental**.

Tout mouvement de la moto pendant la mise en place, ainsi qu'à la sortie du parc fermé, devra être effectué moteur à l'arrêt. Il ne sera alors plus possible d'effectuer de modifications ou de réparations sur les motos une fois celles-ci placées au parc. Aucun pilote ne sera autorisé à retourner au parc fermé ensuite.

Les pilotes pourront de nouveau accéder au parc fermé avant le départ pour le prologue le vendredi à 17H30. Après ce dernier, les motos retourneront au parc fermé avant 23H, ce qui laissera du temps pour réaliser des réparations après le prologue.

Le parc fermera ses portes pour la nuit et sera gardé jusqu'au lendemain et le départ de la course.

ARTICLE 10° RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE

Concernant l'assistance des pilotes, un plan sera fourni par l'organisation ainsi que les coordonnées GPS des points de ravitaillements. De plus, un fléchage sera mis en place pour les véhicules d'assistance à partir des paddocks.

Pour les pilotes, les zones de ravitaillement seront signalées au moyen de deux drapeaux blancs.

Les tapis environnementaux sont obligatoires et le ravitaillement doit être effectué moteur coupé, sous peine de disqualification du duo.

Les points de ravitaillements sont le seul lieu où des duos peuvent être aidés concernant la mécanique, la nourriture et la boisson sous peine de disqualification du duo.

ARTICLE 11° RECONNAISSANCE ET AIDE DES DUOS

Les reconnaissances du prologue et des points spectaculaires en amont de la course sont autorisées uniquement à pied !!! Tout pilote qui se fera surprendre sur n'importe quel endroit du circuit en engin motorisé avant ou après la course se verra radié à vie de l'En'duo du Limousin. Il en va de l'avenir de notre sport !!!

Aide aux pilotes et entre pilotes est autorisée tout en faisant preuve de bon sens et de fairplay !!! Une armée de 20 copains dans chaque difficulté ce n'est pas du fairplay... Un spectateur avec ou sans casque qui monte la moto d'un pilote, ce n'est pas du bon sens...

ARTICLE 12° SIGNALISATION, SÉCURITÉ ET TRACKING GPS

L'épreuve se déroulant sur des chemins et voies ouverts à la circulation, les pilotes doivent en tout temps respecter le code de la route et la signalisation mise en place par l'organisation. Il sera installé des flèches, banderoles, panneaux "Stop", "Sens Interdit", "Attention course moto" en nombre suffisant.

Attention : La course n'est en aucun cas prioritaire sur la circulation, une vigilance particulière est recommandée pendant la traversée des agglomérations.

Des surveillances seront mises en place et la mise hors course sera immédiate en cas de non-respect du Code de la route !

Il sera délivré un carton de pointage par équipage pour les CP (contrôle pointage). Il incombe aux pilotes de le faire viser correctement à tous les postes de contrôle et de le remettre à l'arrivée. L'équipage est le seul responsable de son pointage. **Le pointage se fera en présence obligatoire des deux motos et des deux pilotes de l'équipage.** Le fait de modifier ou ajouter un pointage ou de ne pas être pointé à un contrôle entraînera la disqualification de l'équipage.

Tout équipage trouvant un blessé sur le parcours devra le signaler aux membres de l'organisation au CP suivant. Une description la plus précise possible de l'emplacement du blessé devra être donnée.

Le suivi du tracé se fera de la manière suivante :

- des flèches et de la rubalise seront mises en place pour guider les pilotes,
- chaque équipage se verra remettre un tracker pour renforcer la sécurité, pouvoir agir de manière efficace en cas de problème et s'assurer du bon suivi du tracé et éviter la triche.

Un tracker sera remis à chaque équipage le samedi matin avant le départ pour la liaison : merci de prévoir **un chèque de caution de 200€.**

Pour des questions de sécurité, le tracker devra être absolument rendu à l'organisation au retour de l'équipage sur le paddock.

ARTICLE 13° ENVIRONNEMENT

Lors de passages spécifiques, des passerelles seront mises en place pour éviter toute dégradation sur des passages humides de type source, ruisseau, etc ...

Tout équipage qui ne respectera pas cette règle et qui serait tenté de passer sur un côté sera mis hors course immédiatement et se verra radié à vie de l'épreuve. Il suffit juste de faire preuve de bon sens !!!! (un bouchon, un podium ou une passerelle glissante ne seront pas une excuse recevable pour contourner la règle!!)

ARTICLE 14° MISE HORS COURSE

La mise hors course sera effectuée à partir de 21H : les pilotes n'ayant pas rejoint l'arrivée seront arrêtés au prochain CP rencontré. Toutefois, la direction de course se réserve le droit de modifier celui-ci si les conditions l'exigent : météo défavorable, mesures de sécurité modifiées, circuit partiellement impraticable...

ARTICLE 15° ARRIVEE

L'équipage vainqueur est celui franchissant le premier la ligne d'arrivée, sous réserve du passage effectif aux différents contrôles horaires et contrôles de passage.

Les commissaires chargés de la vérification technique devront s'assurer que toutes les pièces marquées sont en place et qu'aucune irrégularité n'a été commise.

Les pilotes pourront retirer leur moto une demi-heure après l'arrivée du dernier concurrent et sur présentation de la carte grise.

En cas de remplacement de la machine ou absence d'une pièce marquée, l'équipage sera disqualifié.

ARTICLE 16° RECLAMATIONS

Les réclamations pourront être déposées auprès de la direction de course dans un délai de 30 minutes après l'affichage du classement et seront traitées selon le présent règlement par les officiels de la course.

ARTICLE 17° REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu le soir même aux alentours de 22H au Hall Polyvalent d'Aubusson. Les trois premiers équipages seront récompensés. Il y aura également les récompenses pour le podium du Challenge Extrême.

ARTICLE 18° ASSURANCE ET OFFICIELS

L'organisation a contracté pour l'épreuve une assurance responsabilité civile auprès d'ALLIANZ.

La liste des officiels est la suivante : BREHIER Jean-Pierre, BOUGAIN Gilles, GUENEE Jean-Christophe, VALLE Guillaume, FARGE Jean-Marc, DA ROCHA Guy, PARIS Bruno.

ARTICLE 19° COMPORTEMENT DES PILOTES

Les pilotes ont obligation d'accepter la publicité des sponsors de l'épreuve sur leur moto. En cas de refus, les droits d'engagement seront doublés.

Les pilotes acceptent que les images (films ou photos) puissent être utilisées par le club sans autorisation.

Toute conduite ou attitude créant le désordre dans le bon déroulement de l'épreuve ou portant préjudice grave à l'environnement entraînera la disqualification de son auteur.

L'UTILISATION DU TRACÉ DE L'ÉPREUVE EST FORMELLEMENT INTERDITE EN DEHORS DU JOUR DE LA COURSE.

NB : Dans tous les cas non mentionnés au présent règlement, le règlement de la FFM de l'année en cours est applicable.